

Guide de la Petite Enfance

Édito

Chères familles,

L'arrivée d'un enfant est un événement qui modifie l'organisation familiale. Vous accompagner dans cette nouvelle aventure qui commence, permettre à votre enfant de grandir et de s'épanouir à son rythme, tel est l'objectif qui guide l'action de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Le portail internet de l'Espace Famille pour le territoire de Haguenau ainsi que les relais petite enfance implantés sur chaque territoire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau vous permettront, quelque soient votre situation personnelle, votre rythme de vie, votre lieu de résidence, de trouver un accompagnement dans la recherche d'un mode d'accueil ainsi que des réponses concrètes et personnalisées.

Le territoire de la Communauté d'Agglomération offre une large palette de possibilités d'accueil pour votre enfant. Qu'il s'agisse d'initiatives publiques, associatives ou privées, vous pourrez vous appuyer sur des professionnels de la petite enfance compétents, dynamiques et motivés, veillant au bien-être de votre enfant.

Le présent guide est un véritable outil pour découvrir et mieux comprendre les différents modes d'accueil et leurs combinaisons possibles, afin de vous permettre de faire des choix éclairés.

Par ces différentes actions d'accompagnement dans un climat de confiance, nous sommes engagés à vos côtés pour participer à l'épanouissement de votre enfant.



Isabelle Dollinger

Votre Vice-présidente
en charge de la Petite
Enfance

Sommaire

Où m'informer ?	3
Le Relais Petite Enfance	4
Quel mode d'accueil pour mon enfant ?	6
1. L'accueil individuel et collectif	7
2. L'accueil individuel	8
2.1 L'Assistant Maternel employé par le parent	8
2.2 La crèche familiale	9
2.3 L'accueil au sein d'une maison d'assistants maternels (MAM)	10
3. L'accueil collectif	12
3.1 Les crèches	12
3.2 Les crèches interentreprises	15
3.3 Les micro-crèches	16
4. L'accueil à domicile	19
4.1 L'emploi direct (ou de gré à gré)	19
4.3 Le mode prestataire	19
4.2 Le mode mandataire	19
Où rencontrer d'autres parents et leurs enfants ?	20
Mémo	22
Adresses utiles	23
Foire aux questions	24

OÙ m'informer ?



Le Relais Petite Enfance

Les familles peuvent prendre contact directement avec les structures ou contacter les Relais Petite Enfance du territoire.

Le Relais Petite Enfance (RPE) est un service public gratuit, destiné aux parents employeurs d'un assistant maternel, aux professionnels, ainsi qu'aux enfants accueillis.

Le RPE apporte aux assistants maternels un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger autour de leurs expériences.

Il propose également des animations qui constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis.



Sur le territoire de Bischwiller

📍 1-9 place de la Mairie
67240 Bischwiller

☎ 03 88 53 99 53

@ relaispetiteenfance.bischwiller@agglo-haguenau.fr

Permanences téléphoniques

Le vendredi toute la journée et en présentiel sur rendez-vous

Sur le territoire de Val de Moder

📍 2 rue d'Uberach
67350 La Walck

☎ 03 88 05 63 34

@ rpe.cah@assbr.com

Permanences sur rendez-vous

Mardi et vendredi de 13h à 16h

Sur le territoire de Brumath

📍 11 rue Jacques Kablé
67170 Brumath

et

📍 4 rue de la Scierie
67170 Brumath

☎ 03 88 59 60 73

@ rpe.brumath@spl-ajef.fr

Permanences téléphoniques

ou en présentiel sur rendez-vous

Mairie de Brumath, bureau des permanences au rez-de-chaussée.

Mardi de 14h à 18h

Vendredi de 14h à 16h

Sur le territoire de Haguenau

📍 Passage Françoise Dolto
67500 Haguenau

☎ 03 88 06 59 86

@ relaispetiteenfance@agglo-haguenau.fr

et

📍 1 rue du Moulin
67500 Batzendorf

☎ 03 88 53 87 91

@ relaispetiteenfance@agglo-haguenau.fr

Permanences téléphoniques

Mardi et vendredi de 8h30 à 11h30 et jeudi de 14h à 17h

Permanences accueil du public

Mardi de 14h à 17h et jeudi de 8h30 à 11h30

Accueil sur rendez-vous :

Mercredi matin

L'Espace Famille est un portail internet, accessible sur agglo-haguenau.fr, permettant aux familles de la Communauté d'Agglomération de Haguenau de trouver toutes les informations relatives à la petite enfance mais aussi de faire une demande de rendez-vous pour une préinscription dans un établissement d'accueil.

Cet entretien permet d'avoir une information exhaustive sur toutes les possibilités d'accueil ainsi qu'une évaluation financière et permet l'enregistrement de la demande sur une liste d'attente.

Une commission se réunit régulièrement pour attribuer des places selon des critères clairement définis.

Pour les familles souhaitant un accueil occasionnel, elles peuvent se rendre directement dans les structures proposant ce type d'accueil.

Quel mode d'accueil pour mon enfant ?



1. L'accueil individuel et collectif

Qui gère ces structures ?

Le gestionnaire de ces structures peut être soit une collectivité territoriale (communes), soit une association, soit une entreprise.

Qu'est-ce qu'un assistant maternel ?

L'assistant maternel est un professionnel de la petite enfance, agréé par les services de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), pour accueillir des enfants à son domicile.

L'agrément

L'agrément est délivré pour une durée de 10 ans par le Président de la CeA sur avis de la Protection Maternelle et Infantile (PMI). La PMI s'assure que les conditions d'accueil garantissent la santé, la sécurité et l'épanouissement des enfants. L'agrément fixe le nombre d'enfants qui peuvent être accueillis dans le cadre familial du domicile de l'assistant maternel.

La formation

La formation de l'assistant maternel de 120 h se déroule en deux temps :

- Une formation initiale de 80 h avant l'accueil du 1^{er} enfant au domicile de l'assistant maternel, avec une évaluation d'une heure.
- Une formation complémentaire de 40 h au terme des 2 années qui suivent l'obtention de son agrément.

L'assistant maternel exerce son activité professionnelle à son domicile. Il est soit :

- embauché par une crèche familiale
- embauché directement par le parent qui devient, ainsi, particulier employeur.

Il peut également exercer son activité hors de son domicile au sein d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM).

Pour trouver un assistant maternel, il est possible de consulter les sites **monenfant.fr** et **alsace.eu** en vérifiant que l'agrément de celui-ci est en cours de validité et qu'il dispose bien d'une place d'accueil adaptée à l'âge de l'enfant.

Combien d'enfants peuvent être accueillis ? Et qui les encadre ?

Le nombre d'enfants pouvant être accueillis est déterminé par un agrément délivré par la CeA en fonction de la configuration des locaux pour les structures d'accueil collectif et de l'équipe qui encadre les enfants.

Une équipe de professionnels, dont le nombre et le niveau de qualification sont règlementés, accompagne les enfants au quotidien. Elle est composée d'un directeur (puériculteur, éducateur de jeunes enfants) et de professionnels de la petite enfance (éducateur de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture, professionnel titulaire d'un CAP Accompagnement Éducatif Petite Enfance (AEPE)...).

Dans un souci d'accessibilité à tous, les établissements d'accueil offrent des possibilités de prise en charge de l'enfant en situation de handicap.

Qui finance ces structures ?

Combien cela me coûtera ?

Le financement des structures est assuré par le gestionnaire, les communes qui participent au fonctionnement et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) à travers la Prestation de Service Unique (PSU). La participation financière est calculée en fonction d'un barème qui tient compte des ressources, de la composition de la famille et du temps d'accueil de l'enfant. Un tarif minoré s'applique pour l'accueil d'un enfant en situation de handicap.

Ce barème, établi par la CAF, est national pour toute structure bénéficiant d'une aide directe par la CAF.

Le site **monenfant.fr** permet une simulation du coût.

Si la CAF ne participe pas aux frais de fonctionnement de l'établissement - ce qui peut être le cas, par exemple, des micro-crèches -, la participation financière sera calculée selon les modalités du gestionnaire et les parents percevront directement une aide de la CAF en fonction des revenus et de la composition de la famille.

Dans les deux cas, un crédit d'impôt égal à 50 % du montant des frais de garde de l'année d'imposition est possible dans la limite d'un plafond.

2. L'accueil individuel

2.1 L'Assistant Maternel employé par le parent

J'emploie directement mon assistant maternel et je deviens ainsi particulier employeur.

J'établis avec lui un contrat de travail que nous signons ensemble et je déclare mon salarié auprès du centre PAJEMPLOI.

Le droit applicable aux assistants maternels employés par des particuliers employeurs est :

- le code de l'action sociale et des familles pour l'agrément
- le code du travail et le code de l'action sociale et des familles, pour les relations professionnelles
- la convention collective des assistants maternels du particulier employeur qui complète les dispositions du droit du travail.

Choisir un assistant maternel c'est :

- Bénéficier d'un panel d'activités proposé pour les enfants et leurs parents
- Un cadre sécurisant et rassurant pour l'enfant
- Une prise en compte de la personnalité et du rythme de chaque enfant
- Une relation privilégiée avec l'adulte dans une ambiance familiale en compagnie d'autres enfants
- Un accompagnement juridique de 1^{er} niveau proposé par le RPE si besoin.

Combien cela me coûtera ?

Le coût est déterminé en fonction de mes besoins d'accueil et du tarif horaire pratiqué par l'assistant maternel.

Les aides financières :

- le Complément du libre choix du Mode de Garde (CMG) versé par la CAF.
- Cette aide prend en charge une partie de la rémunération de mon assistant maternel, ainsi que 100 % des cotisations sociales jusqu'au 6^{ème} anniversaire de mon enfant. Le montant de l'aide financière allouée dépend de mes revenus et de l'âge de mon enfant.
- Je peux également bénéficier d'un crédit d'impôt égal à 50 % du montant des frais de garde de l'année d'imposition dans la limite d'un certain plafond.

2.2 La crèche familiale

La crèche familiale est une formule originale et souple qui organise l'accueil de mon enfant au domicile d'un assistant maternel agréé dans une ambiance familiale qui correspond à son cadre de vie habituel.

L'assistant maternel est recruté par le gestionnaire et encadré par une équipe pluridisciplinaire (Directrice Puéricultrice et Éducatrice de Jeunes Enfants).

L'équipe de la structure garantit à mon enfant son bien-être et son épanouissement. Elle accompagne les premières étapes de son développement pour favoriser son autonomie et sa socialisation ; met en œuvre un projet éducatif autour d'activités éducatives au sein des locaux de l'établissement.

Choisir une crèche familiale c'est :

- Proposer un accueil chez un assistant maternel accompagné et encadré par une équipe de professionnels
- Permettre à l'enfant de profiter d'activités d'éveil organisées par des Éducatrices de Jeunes Enfants
- Assurer la continuité de l'accueil en cas d'absence de l'assistant maternel
- Éviter les démarches administratives aux parents
- Un accompagnement et un soutien à la parentalité.

Sur le territoire de Haguenau

Conditions d'admission : résider sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau

La crèche « Les Premiers Pas »

📍 Maison de l'Enfance
Passage Françoise Dolto
67500 Haguenau

Contact :
- Prise de rendez-vous sur l'Espace famille sur agglom-haguenau.fr et cliquez sur 

☎ 03 88 06 59 83
@ enfance@agglom-haguenau.fr

Gestionnaire :
Association « L'Enfant et la Famille »

Type d'accueil :

Accueil régulier avec un maximum de 12 heures par jour
Possibilité d'horaires atypiques (pas d'accueil de nuit)
Matin, midi, soir, mercredi et congés scolaires pour les enfants scolarisés

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 4h à 22h

Nombre d'enfants accueillis : 120

Âge des enfants accueillis : 10 semaines à 3 ans

Accueil périscolaire 3 à 6 ans

Fermeture de la structure :

1 semaine à Noël et 3 semaines en été

Sur le territoire de Bischwiller

Conditions d'admission : résider sur les communes de Bischwiller ou d'Oberhoffen-sur-Moder

La crèche « Du cocon au papillon »

📍 6 rue du Château
67240 Bischwiller

☎ 03 88 06 22 54
@ ducoconaupapillon@spl-ajef.fr

Gestionnaire
Société Publique Locale Accueil du Jeune Enfant et de la Famille (SPL AJEF)

Type d'accueil :

Accueil régulier de 1 à 5 jours par semaine
de 145 enfants de 10 semaines à 6 ans

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 7h à 18h30

Fermeture de la structure :

1 semaine à Noël et à Pâques et 3 semaines en été

2.3 L'accueil au sein d'une maison d'assistants maternels (MAM)

Qu'est-ce qu'une Maison d'Assistants Maternels ?

Jusqu'à quatre assistants maternels agréés peuvent se regrouper au sein d'un local commun et accueillir 16 enfants au maximum.

Les assistants maternels travaillant dans une MAM sont employés directement par le parent employeur.

Les règles applicables à leur contrat de travail sont les mêmes que celles en vigueur pour les assistants maternels embauchés directement par le parent particulier employeur.

Ce type d'accueil ressemble en de nombreux points à de l'accueil collectif, mais reste un accueil individuel sur le plan juridique.

Choisir une MAM c'est :

- Opter pour un accueil à mi-chemin entre l'accueil familial et l'accueil collectif
- Confier l'enfant à des assistants maternels disponibles, solidaires et bienveillants, qui se regroupent et accueillent les enfants dans un lieu tiers en-dehors de leur domicile
- Un lieu d'éveil et de partage qui offre des activités variées.

Sur le territoire de Haguenau

MAM	Lieu d'implantation	Horaires d'ouverture du lundi au vendredi	Téléphone	Mail
La Petite Ferme	15 rue de la Ferme Hund 67500 Haguenau	de 7h30 à 18h Vendredi de 7h30 à 17h30	06 99 63 92 21	mam.lapetieferme@gmail.com
Les Coccinelles	17 rue des Moutons 67500 Haguenau	de 6h30 à 18h30	09 54 19 70 79	troiscoccinelles@laposte.net
L'Îlot Calin	64 route de Bischwiller 67500 Haguenau	de 7h45 à 17h30 sauf mardi	06 43 15 97 27 07 81 74 61 90	lilotcalin@gmail.com
Le Nid des Tout Petits	13 rue du Rosenberg 67590 Schweighouse ^{S/} Moder	de 7h30 à 18h30	09 54 65 84 41	–
Les petits jardiniers	34 route de Wintershouse 67590 Schweighouse ^{S/} Moder	de 6h30 à 18h30	06 59 92 53 89	mamdespetitsjardiniers@gmail.com

Sur le territoire de Bischwiller

MAM	Lieu d'implantation	Horaires d'ouverture du lundi au vendredi	Téléphone	Mail
La Jungle des Tous-Petits	1a rue Entlyberg 67240 Oberhoffen ^S /Moder	de 7h à 18h30	06 86 71 25 26	lajungledestoutpetits@gmail.com
La Maison des Petits Loustics	48 rue de Marienthal 67240 Kaltenhouse	de 7h à 19h	03 69 13 10 52	laventuredespitchouns@gmail.com
Les Bébé Arc-en-Ciel	1 impasse des Saules 67240 Oberhoffen ^S /Moder	de 7h30 à 18h30	07 69 52 15 69	bebesarcenciel@gmail.com
Les Petits Chatons	26 rue du Noyer 67240 Bischwiller	de 7h à 18h	06 95 63 06 02	mam.lespetitschatons@outlook.fr
La Tribu des Bébé	12 rue de la Couronne 67240 Bischwiller	de 7h à 17h	03 69 02 04 72	mamtribu@gmail.com
Les P'tits Loups	14 route de Bischwiller 67240 Oberhoffen ^S /Moder	de 7h30 à 18 h Vendredi de 7h30 à 17h	07 45 14 55 48	contact.mamlesptitsloups@gmail.com

Sur le territoire de Brumath

MAM	Lieu d'implantation	Horaires d'ouverture du lundi au vendredi	Téléphone	Mail
Au Pays des Merveilles	40 rue du Général Leclerc 67670 Mommenheim	de 7h à 19h	09 73 62 69 09	mamaupaysdesmerveilles@outlook.fr
Brins d'Eveil	7 route Principale 67170 Mittelschaeffolsheim	de 7h à 18h	07 66 05 67 17	brinsdeveil@gmail.com
La maison aux mignons	27 rue de la République 67670 Mommenheim	de 6h30 à 18h sauf mercredi	03 69 57 50 28	lamam123soleil@hotmail.fr
Coucou les p'tits bouts	40 rue des Tuiles 67170 Brumath	de 7h30 à 18h	06 37 96 77 05	coucoup'titsbouts@gmail.com

Sur le territoire de Val de Moder

MAM	Lieu d'implantation	Horaires d'ouverture du lundi au vendredi	Téléphone	Mail
Naëlline	30 rue de l'École 67350 La Walck	de 6h30 à 19h sauf le mercredi	03 88 94 78 89	contact@lamamdenaelline.com
MAM du Trèfle à 4 Feuilles	9 rue de l'École 67350 Bitschhoffen	de 7h à 18h	03 69 13 16 70	mamletrefle@laposte.net
L'étincelle magique	11 place de la Gare 67350 Pfaffenhoffen	de 7h30 à 18h30	09 73 10 92 35	mamlespetitesetincelles@gmail.com
Les Petites Tortues	27a rue Principale 67350 Souhrwiller	de 7h30 à 19h	06 51 31 11 88	mamlespetitestortues67@gmail.com

3. L'accueil collectif

Selon mes besoins, de quelques heures (accueil occasionnel) à un ou plusieurs jours par semaine (accueil régulier), mon enfant est accueilli au sein d'établissements d'accueil collectifs règlementés et spécialement conçus pour prendre en charge des enfants âgés de 2 mois à 4 ans, voire 6 ans en dehors du temps scolaire.

Choisir un accueil collectif, c'est :

- Une équipe de professionnels qui répond aux besoins de chaque enfant
- Un lieu d'expériences, d'éveil, de créativité et de sociabilisation pour l'enfant
- Du temps d'accueil adapté aux besoins des familles
- Un accompagnement et un soutien à la parentalité.

3.1 Les crèches

Véritable lieu d'éveil, de vie collective et d'accompagnement vers l'autonomie, la crèche offre à la fois la possibilité d'un accueil occasionnel ou d'un accueil régulier et propose, en fonction des besoins, un service de restauration à midi.

Mon enfant est accueilli dans un cadre sécurisant, agréable et adapté à ses besoins. Il évolue librement au milieu de différents espaces adaptés à son développement psychomoteur. Il bénéficie d'une expérience de vie en collectivité, encadré par une équipe de professionnels de la petite enfance (puéricultrice, éducatrice de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture, CAP AEPE...).

Sur le territoire de Haguenau

Conditions d'admission : résider sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau

La crèche « Le Petit Navire »

📍 Maison de l'Enfance
Passage Françoise Dolto
67500 Haguenau

Contact :

Prise de rendez-vous sur l'Espace Famille sur agglo-haguenau.fr, cliquez sur 

☎ 03 88 06 59 81

@ enfance@agglo-haguenau.fr

Gestionnaire :

Ville de Haguenau

Type d'accueil : accueil régulier d'une demi-journée à 5 jours par semaine et accueil occasionnel

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 7h à 18h30 (accueil régulier)
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h (accueil régulier en demi-journée et accueil occasionnel)

Nombre d'enfants accueillis : 55

Âge des enfants accueillis : 10 semaines à 4 ans

Fermeture de la structure :

1 semaine à Noël, 1 semaine à Pâques et 3 semaines en été en alternance avec la crèche « Pomme de Pin »

La crèche « Pomme de Pin »

📍 44a rue des Carrières
67500 Haguenau

Contact :

Prise de rendez-vous sur l'Espace Famille
sur agglo-haguenau.fr, cliquez sur ✂

☎ 03 88 06 10 65

@ enfance@agglo-haguenau.fr

Gestionnaire :

Ville de Haguenau

Type d'accueil : accueil régulier d'une demi-journée à 5 jours par semaine et accueil occasionnel

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00 (accueil régulier)
Du lundi au vendredi de 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
(accueil régulier en demi-journée et accueil occasionnel)

Nombre d'enfants accueillis : 21 dont une place réservée pour une famille A Vacation d'Insertion Professionnelle (AVIP)
Âge des enfants accueillis : 3 mois à 4 ans

Fermeture de la structure :

1 semaine à Noël, 1 semaine à Pâques et 3 semaines en été en alternance avec la crèche « Le Petit Navire »

La crèche « L'Éco-Logis des Petits »

📍 1 rue du Moulin
67500 Batzendorf

Contact :

Prise de rendez-vous sur l'Espace Famille
sur agglo-haguenau.fr, cliquez sur ✂

☎ 03 88 05 07 91

@ multiaccueil.batzendorf@alef.asso.fr

Gestionnaire :

Association Familiale de Loisirs Educatifs et de Formation (ALEF) alef.asso.fr

Type d'accueil : accueil régulier d'une demi-journée à 5 jours par semaine et accueil occasionnel

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30 (accueil régulier)
du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
(accueil régulier en demi-journée et accueil occasionnel)

Nombre d'enfants accueillis : 35

Âge des enfants accueillis : 10 semaines à 6 ans

Fermeture de la structure :

1 semaine à Noël, 1 semaine à Pâques et 3 semaines en été

La crèche du Centre Social et Culturel

📍 6 place Robert Schuman
67500 Haguenau

☎ 03 88 06 90 51

Gestionnaire :

Centre Social et Culturel Robert Schuman
csc-haguenau.fr

Type d'accueil : accueil régulier par demi-journées et accueil occasionnel

Horaires d'ouverture :

Lundi et vendredi de 8h00 à 12h00
Mardi et jeudi de 13h30 à 17h30

Nombre d'enfants accueillis : 20

Âge des enfants accueillis : 15 mois à 4 ans

Fermeture de la structure : durant les vacances scolaires



La crèche « Les P'tits Loups »

📍 6a rue Marano
67590 Schweighouse-sur-Moder

Contact :

Prise de rendez-vous sur l'Espace Famille
sur agglom.haguenau.fr, cliquez sur ✂

☎ 03 88 90 50 76

@ multiaccueil.ptitsloups@mairie-schweighouse.fr

Gestionnaire :

Commune de Schweighouse-sur-Moder

Type d'accueil : accueil régulier d'une demi-journée à 5 jours par semaine et accueil occasionnel

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 7h45 à 12h15 et 13h45 à 18h15
(accueil en demi-journée et accueil occasionnel)

Du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15 (accueil régulier)

Nombre d'enfants accueillis : 22

Âge des enfants accueillis : 3 mois à 6 ans

Fermeture de la structure :

1 semaine à Noël et 3 semaines en été

Sur le territoire de Bischwiller

Conditions d'admission : résider ou travailler sur les communes de Bischwiller ou d'Oberhoffen-sur-Moder

La crèche « Les P'tits Dauphins »

📍 6 rue du Château
67240 Bischwiller

☎ 03 88 06 22 74

@ lespetitsdauphins@spl-ajef.fr

Gestionnaire :

Société Publique Locale Accueil du Jeune
Enfant et de la Famille (SPL AJEF)

Type d'accueil : accueil régulier de 1 à 5 jours par semaine et accueil occasionnel

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 7h à 18h30

Nombre d'enfants accueillis : 22

Sur le territoire de Brumath

Conditions d'admission : résider sur Brumath ou travailler sur la commune de Brumath ou sur la Plateforme départementale d'activité sise sur les bans de Mommenheim et Bernolsheim

La crèche « Maison de l'Enfance »

📍 11 rue Jacques Kablé
67170 Brumath

☎ 03 88 51 00 95

@ lamaisondelenfance.brumath@spl-ajef.fr

Gestionnaire :

Société Publique Locale Accueil du Jeune
Enfant et de la Famille (SPL AJEF)

Type d'accueil : accueil régulier de 1 à 5 jours par semaine et accueil occasionnel

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 7h à 18h30

Nombre d'enfants accueillis : 39

La crèche « La courte Échelle »

📍 4 rue de la Scierie
67170 Brumath

☎ 03 88 59 60 73

@ lacourteechelle@spl-ajef.fr

Gestionnaire :

Société Publique Locale Accueil du Jeune
Enfant et de la Famille (SPL AJEF)

Type d'accueil : accueil régulier de 1 à 5 jours par semaine et accueil occasionnel

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 7h à 18h30

Nombre d'enfants accueillis : 51 dont une place réservée pour une famille A Vacation d'Insertion Professionnelle (AVIP)

3.2 Les crèches interentreprises

Elles fonctionnent sur le même principe que les autres crèches. Toutefois, pour que mon enfant puisse être accueilli par cette structure, mon employeur (entreprises, administrations, hôpitaux, etc.) doit être partenaire de ce projet.

Conditions d'admission : être salarié d'une des entreprises partenaires (se renseigner directement auprès de son employeur)

Crèche Schweighouse-sur-Moder Sablière

📍 2 rue de la Sablière
67590 Schweighouse-sur-Moder

☎ 03 68 03 02 17

🌐 lpcr.fr

Gestionnaire :
Les Petits Chaperons Rouges

Type d'accueil : accueil régulier allant d'une demi-journée à 5 jours par semaine pour les salariés des entreprises partenaires et accueil ponctuel en fonction des places disponibles

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00

Nombre d'enfants accueillis : 42
Âge des enfants accueillis : 10 semaines à 4 ans

Fermeture de la structure :
1 semaine à Noël et 3 semaines en été

Crèche Haguenau

« Les Petits Chaperons Rouges »

📍 30 rue du Maire André Trabant
67500 Haguenau

☎ 03 52 79 03 30

🌐 lpcr.fr

Gestionnaire :
Les Petits Chaperons Rouges

Type d'accueil : accueil régulier allant d'une demi-journée à 5 jours par semaine pour les salariés partenaires et accueil ponctuel en fonction des places disponibles

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Nombre d'enfants accueillis : 24
Âge des enfants accueillis : 10 semaines à 4 ans

3.3 Les micro-crèches

Avec une directrice et une équipe de 3 professionnels encadrant 10 enfants maximum, les micro-crèches proposent un accueil collectif tout en permettant un suivi adapté à mon enfant, qui inclut le respect de son rythme et de ses besoins.

Sur le territoire de Haguenau

Micro-crèche	Lieu d'implantation	Horaires d'ouverture du lundi au vendredi	Téléphone	Mail
La Décapole des Chérubins	5 rue des Chaudronniers 67500 Haguenau	de 7h30 à 18h30	03 88 54 28 95	ladecapole67500@lescherubins.com
Les Papillons	10 rue des Moines 67500 Haguenau	de 7h à 19h	06 74 79 54 09	lespapillons@tilio.net
Au monde de Beubiz	18 route de Wintershouse 67500 Haguenau	de 7h30 à 18h30	03 67 17 98 82	info@les-bebes-joyeux.fr
Le Petit Royaume	3 place Barberousse 67500 Haguenau	de 7h à 19h	06 74 79 54 09	lepetitroyaume@tilio.net
Saint Vincent	34 rue Saint-Vincent 67500 Haguenau	de 6h30 à 19h30 et le samedi de 8h à 12h	06 10 46 42 49	microcrechesaintvincent@gmail.com
1,2,3 Soleil	1 rue Maurice Koechlin 67500 Haguenau	de 7h à 18h30	06 36 53 47 67 03 88 93 89 48	microcreche@outlook.com
Ô Claire de la lune - La Lune	77a route de Bischwiller 67500 Haguenau	de 7h à 19h	07 77 49 82 89	contact@lacabaneajouer.com
Ô Claire de la lune - Les étoiles	77a route de Bischwiller 67500 Haguenau	de 7h à 18h30	07 77 49 82 89	contact@lacabaneajouer.com
Les Libellules	22 rue de la Ferme Roehri 67500 Haguenau	de 7h à 19h	09 80 75 70 18 06 76 88 36 21	leslibellules.2sbabies@gmail.com
La cabane à jouer	16 bld Nessel 67500 Haguenau	de 7h30 à 18h30	07 77 49 82 88	contact@lacabaneajouer.com
La Cabane d'Achille et Camille	65 route de Marienthal 67500 Haguenau	de 5h30 à 22h30	06 18 42 94 91	athiao@achilleetcamille.com
Miniature	11 rue du Moulin Neuf 67500 Haguenau	de 7h30 à 18h30	06 69 14 86 51	contact@creche-miniature.fr
Les P'tits Poussins d'Isis	7a rue Neuve 67500 Haguenau	de 7h30 à 18h30	07 88 68 53 60	lesptitspoussins@crechesdisis.fr
Les Aventures de Choubidou	1c avenue du Prof René Leriche 67500 Haguenau	de 6h à 18h	06 28 90 45 88	lesaventuresdechoubidou@gmail.com
Dessine-moi un doudou	53 route d'Ohlungen 67590 Schweighouse ^S / Moder	de 7h à 19h	03 88 07 31 71	contact.canal.creche@laposte.net
Dessine-moi une cigogne	19 rue des Juifs 67590 Schweighouse ^S / Moder	de 7h à 19h	06 76 55 72 23	contact.canal.creche@laposte.net
La Ratatouille des Chérubins	2 rue de la Gare 67350 Dauendorf-Neubourg	de 7h30 à 18h30	07 86 39 43 64	ratatouilles@les-cherubins.com
Les jeunes pousses	8 rue Dauchingen 67270 Huttendorf	de 7h à 19h	06 36 57 55 48	contact@microcreche-lesjeunespousses.fr

Sur le territoire de Bischwiller

Micro-crèche	Lieu d'implantation	Horaires d'ouverture du lundi au vendredi	Téléphone	Mail
La Clé des Champs	3 rue des Moissons 67240 Bischwiller	de 7h30 à 18h30	09 54 61 76 66	mclacledeschamps@gmail.com
Au Paradis des Bambins	17 rue de l'Hiver 67240 Oberhoffen ^S /Moder	de 7h30 à 18h30	03 69 02 15 27	c.krieger@les-cherubins.com
Les Petits Pandas	48 rue du Dr A. Schweitzer 67240 Oberhoffen ^S /Moder	de 7h à 19h	03 88 94 92 46	jo.wester@cegetel.net
L'arche de Noé	48 rue du Dr A. Schweitzer 67240 Oberhoffen ^S /Moder	de 7h à 19h	03 88 94 92 46	jo.wester@cegetel.net
Au Monde des Beubiz	2 rue des Vergers 67410 Rohrwiller	de 7h à 19h	09 82 33 14 95	infos@les-bebes-joyeux.fr
Le Jardin Magique	3 rue des Moissons 67240 Bischwiller	de 7h30 à 18h30	07 83 97 88 89	mclejardinmagique-bischwiller@gmail.com
Les Chouettes	2 rue du Faucon 67240 Schirrhoffen	de 7h à 19h	03 88 72 68 03	contact@les-micro-bebes.fr
Waldhasle	20 rue de la Clairière 67240 Schirrhein	de 7h à 19h	03 88 94 21 96	contact@les-micro-bebes.fr
La Cabane à Jouer 2	28 rue Principale 67240 Kaltenhouse	de 7h30 à 18h30	03 90 55 08 68	contact@lacabaneajouer.com
Le Cocon de Mina	50 rue Principale 67240 Schirrhein	de 6h30 à 18h30	06 58 39 48 56	lecocondemina@outlook.com
Graine de Chérubins	1 place Chérifi 67240 Oberhoffen ^S /Moder	de 7h à 18h30	07 83 67 65 71	-

Sur le territoire de Brumath

Micro-crèche	Lieu d'implantation	Horaires d'ouverture du lundi au vendredi	Téléphone	Mail
Les Micros Crèches de l'Éveil	6 rue des Frères Lumière 67170 Brumath	de 7h à 19h	06 11 34 50 10	mj2005@hotmail.fr
Il était une fois	51 rue des Remparts 67170 Brumath	de 7h à 19h	09 86 33 25 85	iletaitunefois@tilio.fr
Les petites étoiles filantes	16 rue du Gal de Gaulle 67170 Brumath	de 7h à 18h30	06 77 69 20 88	lespetitesetoilesfilantes@gmail.com
Les Micros Crèches de l'Éveil	44 rue Principale 67170 Bernolsheim	de 6h à 18h	06 11 34 50 10	mj2005@hotmail.fr
Les Micros Crèches de l'Éveil	7 rue d'Oslo 67170 Bernolsheim	de 6h à 18h	06 11 34 50 10	mj2005@hotmail.fr
Les Micros Crèches de l'Éveil	1 rue de Mittelhausen 67170 Mittelschaeffolsheim	de 6h à 18h	06 11 34 50 10	mj2005@hotmail.fr
Les Chérubins	2 rue de la Gare 67670 Mommenheim	de 7h30 à 18h30	09 80 92 78 40	creche67670@les-cherubins.com
Graine de malice	4 rue de Rome 67670 Mommenheim	de 7h à 18h30	06 63 32 74 34	grainedemaline67670@gmail.com
La Cabane des copains	1a rue du Gal de Gaulle 67170 Kriegsheim	de 7h à 19h	06 89 43 13 40	creche.lacabanedes-copains@hotmail.com
Les Micros Crèches de l'éveil	7a rue des Gravières 67170 Brumath	de 7h à 19h	06 11 34 50 10	mj2005@hotmail.fr
Les Petites Loutres	30 rue de la Liberté 67670 Mommenheim	de 7h15 à 18h30	06 19 77 27 82	lespetitesloutres67@gmail.com

Sur le territoire de Val de Moder

Micro-crèche	Lieu d'implantation	Horaires ouvertures du lundi au vendredi	Téléphone	Mail
Les Petits Cordonniers	2 rue de la Moder 67350 La Walck	de 7h à 18h30	03 88 09 61 49	mc.lawalck@asbr.com
Les p'tits loups	3 rue du Rail 67350 Niedermodern	de 7h à 19h	06 82 40 55 11	microcreche@ptits-loups.fr
Aux Mille Couleurs	76 rue de Saverne 67350 Pfaffenhoffen	de 7h à 19h30	06 27 43 85 12 03 69 13 70 46	contact@microcreche-biennaitre.fr
Chez Félix	4b rue du Puits 67350 Niedermodern	de 7h à 18h30	06 62 69 50 47	contact@mc-chezfelix.fr

4. L'accueil à domicile

Trois possibilités s'offrent à vous :

4.1 L'emploi direct (ou de gré à gré)

J'embauche directement mon salarié.
Le contrat est régi par la convention nationale des employés de maison. Pour bien recruter mon salarié et trouver la personne qui répond à mes besoins, je me rends sur le site **particulieremploi.fr** ou **francetravail.fr**.
L'emploi direct s'adresse aux parents prêts à assumer les responsabilités d'employeur et les contraintes administratives liées à ce statut.

4.3 Le mode prestataire

L'intervenant à mon domicile est dans ce cas là, salarié d'une association, d'une entreprise...
Je suis totalement déchargé de toutes obligations d'employeur. Je règle une facture de prestation de services.
Le mode prestataire s'adresse aux parents ne souhaitant ni responsabilité d'employeur, ni contraintes administratives.

4.2 Le mode mandataire

Je reste l'employeur de l'intervenant à mon domicile, mais je mandate une association ou une société de services qui se charge des formalités administratives et du remplacement de mon salarié en son absence.
Le mode mandataire s'adresse donc aux personnes prêtes à assumer les responsabilités d'employeur (par exemple paiement des indemnités lors d'un licenciement) sans les contraintes administratives liées à ce statut.

Choisir l'accueil à domicile c'est :

- Permettre à l'enfant de rester dans son cadre familial au milieu de ses repères sensoriels
- La prise en charge de certaines tâches ménagères par la personne
- Une solution adaptée aux parents ayant de lourds horaires de travail ou plusieurs enfants à garder
- Une formule qui peut également s'inscrire dans une solution de garde partagée.

Je recherche la liste des organismes qui proposent ce type de services en mode mandataire ou prestataire **servicealapersonne.gouv.fr**.

Combien cela me coûtera ? Ai-je droit à des aides financières ?

- Une partie de la rémunération de mon salarié est prise en charge par la CAF, ainsi que 50 % des cotisations sociales, dans la limite d'un plafond (complément libre choix du mode de garde).
- Je bénéficie également d'un crédit d'impôt égal à 50 % du montant des frais de garde de l'année d'imposition dans la limite d'un certain plafond.

**Où rencontrer
d'autres parents
et leurs enfants ?**



Lieu d'accueil enfants parents (LAEP)

Le lieu d'accueil enfants parents est un lieu de rencontre, d'écoute et d'animations pour les jeunes enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte référent.

Le LAEP permet à l'enfant de développer sa créativité, son rapport à lui-même, aux autres et au monde. Il constitue un espace d'épanouissement pour l'enfant et le prépare à la séparation avec ses parents.

Le LAEP est aussi un lieu pour échanger autour de son expérience de parent, de ses interrogations et partager un moment de jeu en famille.

Ce lieu permet le rapprochement des différentes populations pour une meilleure intégration sociale.

La structure est ouverte à toutes les familles, quelque soit leurs catégories socio-culturelles, socio-professionnelles et leurs origines géographiques. Le LAEP accueille également des assistants maternels en privilégiant ceux qui exercent leur métier d'une manière indépendante et privée.

Il n'y a pas d'inscription, chacun peut venir quand il le souhaite, sans inscription au préalable.

« L'arbre aux Papillons »

📍 6 place Robert Schuman
67500 Haguenau

☎ 03 88 06 18 48
@ contact@csc-haguenau.fr

Horaires d'ouverture Centre-Ville :

Lundi de 15h à 18h, mardi, mercredi et jeudi de 8h à 12h

Horaires d'ouverture aux Pins : Jeudi de 10h à 11h30

« La Boussole »

📍 4 rue de la Scierie
67170 Brumath

Horaires d'ouverture :

Lundi 15h à 18h, mercredi 9h à 12h et de 15h à 18h et samedi 9h à 12h

La ludothèque

C'est un lieu ouvert à tous, qui permet d'emprunter des jeux divers et variés : jeux de société, jeux d'éveil, jeux de construction, jeux géants, jeux d'extérieur, puzzles...

Des après-midis jeux sont proposés à la ludothèque, tout au long de l'année.

« Le Coffre à Ludo »

📍 Centre Social et Culturel
Robert Schuman
6 place Robert Schuman
67500 Haguenau

☎ 03 88 06 18 48
🌐 csc-haguenau.fr

Horaires d'ouverture :

Mercredi et vendredi de 14h à 18h30 et jeudi de 16h à 18h30

Vacances scolaires :

Lundi de 14h à 18h, mercredi et vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h

Tarifs :

Pour les familles : Carte de membre annuelle et familiale à 10 €
1,50 € par jeu emprunté (pour 3 semaines)

Pour les associations, les collectivités : 25 € l'année

Mémo



Adresses utiles

agglo-haguenau.fr

S'informer sur l'actualité de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Espace Famille

Prendre rendez-vous pour une pré-inscription.

pajemploi.urssaf.fr

- S'informer sur le contrat de travail et le salaire minimum pour l'emploi direct d'un assistant maternel ou d'une garde d'enfant à domicile.
- Télécharger des documents types (contrat de travail, solde de tout compte...).
- Déclarer les salaires versés à l'assistant maternel ou à la garde d'enfant à domicile.

particulieremploi.fr

- Trouver une nounou, une baby-sitter, une aide ménagère, du soutien scolaire...
- Postuler et mettre son expérience au service des familles.
- Simuler le coût CESU.

fepem.fr

- Trouver des solutions pour faire garder ses enfants.
- Trouver des informations sur les dispositions légales de l'emploi d'une personne à domicile ou d'un assistant maternel.
- Trouver de l'aide dans la rédaction d'un contrat de travail et les démarches à faire en cas de rupture.

alsace.eu

Trouver des informations sur les actions de la Collectivité européenne d'Alsace.

caf.fr

- S'informer sur les aides possibles.
- Estimer le montant de ces aides et en faire la demande.

monenfant.fr

- Découvrir les métiers de la petite enfance.
- Avoir accès aux coordonnées des lieux d'information.
- Rechercher les différents modes d'accueil existants.
- Estimer le coût de l'accueil de son enfant.

impot.gouv.fr

S'informer sur les montants à déclarer et les abattements fiscaux qui en découlent.

urssaf.fr

Se documenter et s'informer sur la législation, les barèmes (taux, salaire minimum) et la réglementation en vigueur pour l'emploi d'une garde d'enfant à domicile ou d'un assistant maternel.

Et aussi :

UTAMS de Haguenau - Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale

📍 3 rue du Tournai - 67500 Haguenau
☎ 03 68 33 88 30

La DREETS - Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi du Travail et des Solidarités

Missions multiples dont les droits et obligations des salariés et des entreprises, les services utiles et leurs coordonnées.

📍 Cité administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
☎ 03 88 76 76 76
✉ dreets-ge.polet@dreets.gouv.fr
🌐 grand-est.dreets.gouv.fr

Accueil du public et standard téléphonique :
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30

Foire aux questions

J'habite la Communauté d'Agglomération de Haguenau, je souhaite avoir une information sur toutes les structures d'accueil petite enfance du territoire, comment procéder ?

Sur le territoire de Haguenau, je me connecte au portail « Espace Famille » via agglo-haguenau.fr pour avoir toutes les informations utiles et prendre un rendez-vous de pré-inscription. Pour les micro-crèches, les crèches d'entreprises et les Maisons d'Assistants Maternels, je contacte directement les structures. Pour les autres territoires, je contacte le Relais Petite Enfance.

J'ai des horaires de travail à la journée, je souhaite uniquement un accueil collectif, quelles sont les possibilités ?

Toutes les structures d'accueil collectif peuvent répondre à ma demande. Je me connecte au portail « Espace Famille » pour un rendez vous de préinscription dans les crèches : Pomme de Pin, Petit Navire, Écologie des Petits et Les P'tits Loups. Pour les autres possibilités existantes au sein de la Communauté d'Agglomération, je contacte directement les structures.

Mon conjoint et moi sommes amenés à travailler de nuit, nous avons besoin d'un mode d'accueil qui puisse répondre à notre demande.

Pour un accueil de nuit, un assistant maternel employé par le parent peut répondre à ma demande, à condition que son agrément prévoie l'accueil de nuit. Je peux également embaucher un employé de maison à mon domicile.

J'ai des horaires de travail en équipe, je commence à 6h00 une semaine et termine à 21h00 l'autre semaine, quelles sont les possibilités d'accueil pour mon enfant ?

Je peux me tourner vers un assistant maternel qui pourra répondre à mon besoin d'accueil en horaires atypiques soit par le biais d'un assistant maternel de la crèche familiale, soit par un assistant maternel que j'emploie directement. Une autre solution : l'emploi d'une personne à mon domicile.

Actuellement je ne travaille pas mais je souhaite que mon enfant puisse découvrir la collectivité.

Je prends directement contact avec les structures collectives qui pourront accueillir mon enfant de façon ponctuelle en fonction des créneaux disponibles.

Je n'habite pas au sein de la CAH, mais j'y travaille, quelles sont mes possibilités d'accueil ?

Je m'oriente vers les structures où la condition de domicile est libre (pas d'obligation d'être domicilié sur la territoire de la CAH) ou vers un assistant maternel dont je peux obtenir la liste en me connectant sur le site de la Collectivité européenne d'Alsace : Enfance et Famille ou auprès de la CAF sur monenfant.fr

Quel est le tarif d'une crèche collective ou d'une crèche familiale ?

Mon tarif est calculé en fonction de mes revenus, du nombre d'enfants à ma charge et de mon besoin d'accueil (Barème national de la Caisse d'Allocations Familiales).

Y-a-t-il des périodes de fermeture de structure ?

Chaque structure a des périodes de fermetures annuelles définies à l'avance ce qui me permet de pouvoir m'organiser suffisamment tôt pour l'accueil de mon enfant durant ces périodes.

Quel mode d'accueil privilégier si mon enfant a un problème de santé (handicap, allergie, maladie...) ?

J'habite le territoire de Haguenau, je me connecte au portail « Espace Famille » pour prendre un rendez-vous de pré-inscription. Cet entretien me permettra d'évoquer en toute confiance ma situation et de déterminer quelle structure saura y répondre au mieux. J'habite un autre territoire, je contacte le Relais Petite Enfance.